

Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz

Contact



Adresses

Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz
Case postale 2284
Hôtel Judiciaire
2300 La Chaux-de-Fonds



Mail

TRMV@ne.ch



Téléphone

032 889 61 81



Site

<http://www.ne.ch/autorites/PJNE/tribunaux-regionaux/Pages/INST-CHX.aspx>



Fax

032 889 61 81



Horaires

Lundi – Vendredi : 08h00 – 12h00 Lundi – Vendredi :
13h30 – 17h00

Informations complémentaires

Statut juridique

Administration cantonale: pouvoir
judiciaire

Type

Les Tribunaux régionaux composent
l'autorité judiciaire cantonale de première
instance.

Rayon géographique

Le Tribunal régional des Montagnes et du
Val-de-Ruz a son siège à La Chaux-de-
Fonds et a pour ressort les districts de La
Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-
Ruz. Il est doté de 8 juges.

Prestations

Chaque Tribunal régional est composé
des sections suivantes :

- * Chambre de conciliation
- * Tribunal civil
- * Autorité de protection de l'enfant et de
l'adulte (Autorité tutélaire)
- * Tribunal pénal des mineurs
- * Tribunal de police
- * Tribunal criminel
- * Tribunal des mesures de contrainte

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch